

Mgr C. A. Marois, secrétaire de Son Em. le cardinal Taschereau, a été nommé Vicaire Général du diocèse de Québec, en remplacement de feu Monseigneur C. E. Légaré.

* * *

L'Eglise de Beauport, une des plus belles du pays, vient d'être complètement détruite par un incendie. Pertes au delà de \$200,000.

* * *

Le Sacré Collège compte encore seize ou dix-sept membres de la création de Pie IX.

* * *

Une lettre de Damara annonce la mort du R. P. Perry, jésuite éminent de Stonyhurst, Angleterre. C'était un astronome distingué. Il est mort à bord de la frégate anglaise *Comus*, au large de Cayenne, Guyanne française. Le R. P. Perry a donné des conférences à Montréal, il y a quelques années.

* * *

On annonce aussi la mort du R. P. Perron, S. J., décédé au collège de Fordham, près New-York, dans la soixante-onzième année de son âge. Avant d'embrasser la vie religieuse, le P. Perron avait suivi la carrière des armes. Il servait en Algérie, sous Lamoricière, dont il fut aide-de-camp. Entré dans la S. J. en 1846, il fit son noviciat à Rome en même temps que le P. Anatole de Bengy, fusillé sous la Commune le 26 mai 1871. Il remplit dans son ordre plusieurs charges importantes, entre autres celle de Supérieur des Jésuites du Canada et de l'Etat de N. Y.

* * *

Une cérémonie touchante, organisée par les soins de la Société Saint-Vincent de Paul, a eu lieu dimanche dernier dans l'église Saint Pierre de cette ville. L'assistance était très nombreuse ; Mgr l'Archevêque a donné le sermon et le salut, et la quête a été faite au profit des pauvres par des membres de l'admirable Société de Saint Vincent de Paul. Voilà ce qu'on peut appeler une fête de bienfaisance ; l'aumône est demandée et offerte en présence de Dieu, pour les membres souffrants de Jésus-Christ, et la charité s'exerce avec pureté d'intention, sans que la vanité ou le plaisir viennent diminuer son mérite.

* * *

L'acte d'incorporation général des villes, passé en 1876, au parlement provincial de Québec, déclare *biens non imposables* les propriétés appartenant à des fabriques ou corporations religieuses, charitables ou d'éducation, les cimelières, évêchés, presbytères et leurs dépendances.

Malgré certaines critiques qui ont paru dernièrement dans quelques journaux, nous sommes convaincu que la population de notre pays ne demande qu'à conserver une législation aussi éminemment chrétienne.

Outre qu'elle consacre le principe admis de tout temps, que